

organismes de gestion en commun. Ainsi, pour Marcel Giraudo, le transfert direct de subventions du ministère de l'Énergie et des Ressources aux organismes de gestion en commun constituerait un mode de gestion beaucoup plus efficace.(1)

Les constats, défis et problèmes soulevés lors des audiences par différents témoins soucieux de l'avenir de la forêt privée au Québec peuvent être ainsi regroupés:

- ° La forêt québécoise procure une faible production de matière ligneuse par rapport aux forêts de pays à climat semblable comme la Finlande et la Suède.(2) Au dire de certains, les forêts privées du Québec produisent seulement un mètre cube de bois à l'hectare par année, alors que ce rendement pourrait être quatre fois plus élevé.(3)
- ° Soulignant notre énorme retard par rapport à certains pays scandinaves en matière d'aménagement forestier, le représentant du Groupement agro-forestier et touristique de Portneuf Inc. a soutenu que le financement requis annuellement pour mettre en valeur les forêts du Québec se chiffre à 300 millions de dollars, dont le tiers serait voué aux forêts privées. Par ailleurs, il a été déploré que parmi les différents intervenants qui tirent des revenus de la forêt, c.-à-d. les gouvernements municipaux, provincial et fédéral, les industries forestières et les propriétaires forestiers, ce sont ces derniers qui en bénéficieraient le moins. De plus, les programmes actuels d'aménagement forestier exigeraient une trop forte participation financière des propriétaires. Le principe justifiant cette déclaration est que la mise en valeur des forêts doit s'effectuer au prorata des bénéfices retirés par chacun des intervenants.(4)

- 
- (1) Marcel Giraudo, Suggestion pour une utilisation plus efficace des subventions que le gouvernement fédéral octroie pour l'aménagement de la forêt privée du Québec, mémoire présenté au Comité permanent des pêches et des forêts, St-Georges-de-Beauce, septembre 1985, 2 p.
- (2) Jean-Marc Drolet, Office des producteurs de bois de la région de Québec, fascicule n° 49, le 23 octobre 1985, p. 12.
- (3) Réjean Lévesque, Comité d'adaptation communautaire de Gaspé-nord, fascicule n° 50, le 24 octobre 1985, p. 65.
- (4) Réjean Julien, Groupement agro-forestier et touristique de Portneuf Inc., fascicule n° 49, le 23 octobre 1985, p. 13-14.